



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 20 EME BOIS COLOMBES CHESS MASTER

Article 1 : Généralités

Le Cercle d'échecs de Bois-Colombes organise 20^e Bois Colombes Chess Master (BCCM) du mardi 26 au samedi 30 décembre 2023

Il comporte les groupes suivants :

- un Open A ouvert aux joueurs de 1900 Elo et plus (avec possibilités de normes)
Homologation FFE n°60485 – Homologation Fide n°343975
- un Open B ouvert aux joueurs de 1500 à 2000 Elo ;
Homologation FFE n°60486 – Homologation Fide n°343976
- un Open C ouvert aux joueurs de 1600 Elo et moins.
Homologation FFE n°60487 – Homologation Fide n°343977

Ces tournois opens seront comptabilisés pour le classement standard de février 2024.

Le classement Elo de septembre, octobre, novembre ou décembre pourra être pris en compte pour jouer intégrer un open de catégorie supérieure. Cette possibilité ne fonctionne pas pour jouer l'open de catégorie inférieure.

Les joueurs doivent être licenciés A à la F.F.E. pour la saison en cours (la licence peut être prise auprès du club organisateur) ou avoir un code Fide (Id Fide) dans une fédération reconnue par la F.I.D.E. autre que la Fédération Française des Echecs.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies au 89^e Congrès de Chennai en octobre 2022 et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi (Programme d'appariement par internet) mis à disposition par la Fédération Française des Echecs dans sa dernière version.

Les propositions de nulle sont autorisées conformément aux règlements de la FIDE. Tout accord entre les joueurs sans véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné d'un double forfait.

Article 3 : Frais d'inscription/ Pointage

Les droits d'inscription sont identiques pour les 3 Opens et sont déterminés comme suit, le tarif étant de moitié pour les jeunes et les maîtres Fide :

- Jusqu'au 14 octobre 2023 : 40 €
- Du 15 octobre au 7 novembre 2023 : 50 €
- Du 8 au 30 novembre 2023 : 60 €
- Du 1^{er} au 24 décembre 2023 : 70 €
- Sur place le 26 décembre avant 11h : 80 € (Dans la limite des places disponibles)

L'inscription est gratuite pour les GM, MI, GMF, MIF et membres de l'équipe de France Jeunes si inscription au plus tard le 24 décembre 2022 à 12 h

Le 26 décembre, seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription avant 11h et fait contrôler leur licence (pointage) avant 11h30. Passés ce délai, les joueurs seront appariés à la ronde 2 seulement s'ils se sont manifestés.

Article 4 : Cadence de jeu

La cadence pour les 3 opens est de 90 minutes pour toute la partie avec 30 secondes d'incrément par coup.

Article 5 : Horaires des rondes / Appariements

Les horaires sont les suivants :

Mardi 26 décembre		R1		R2
		12h00		17h30
Mercredi 27 décembre	R3		R4	
	10h00		15h30	
Jeudi 28 décembre	R5		R6	
	10h00		15h30	
Vendredi 29 décembre	R7		R8	
	10h00		15h30	
Samedi 30 décembre	R9			
	<u>10h00</u>			

Clôture du tournoi et remise des prix : Samedi 30 décembre 2023 à 16h.

Les résultats seront publiés régulièrement tout au long des rondes.

Pour les rondes impaires, les appariements sont publiés à titre provisoire, susceptibles d'être modifiés jusque 22h et définitifs passé cette heure.

Pour les rondes paires, les appariements sont publiés à titre provisoire, susceptibles d'être modifiés jusque 15h et définitifs passé cette heure.

Article 6 : Classement

Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.

En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex æquo seront départagés en utilisant le Buchholz tronqué des résultats des deux adversaires avec les scores les plus bas et la Performance, dans cet ordre.

Dans le cas où une erreur d'enregistrement des résultats a été commise lors d'une ronde R, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant l'affichage de l'appariement de la ronde R+2. Dans le cas contraire, le résultat sportif sera rectifié après la fin du tournoi et le classement du tournoi ne pourra être modifié.

Article 7 : Liste des prix

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde n°5. Les prix ci-dessous sont donc donnés à titre indicatif.

Les prix sont non cumulables. Les prix au classement général seront partagés au Système Hort dans la limite d'un plancher de 80 €. Les prix par catégorie sont attribués à la place.

Chaque lauréat recevra le prix le plus important auquel il est éligible et dans l'ordre indiqué ci-dessous. Les joueurs forfait à la ronde 9 ou non présents à la remise des prix ne pourront obtenir leur prix. Il sera considéré comme un don au Cercle d'Echecs de Bois Colombes. En ce qui concerne les prix par catégories, ils seront attribués dans l'ordre indiqué ci-dessous.

OPEN
A (Total 4
100 €)

Classement général	
1 ^e	1 200 €
2 ^e	800 €
3 ^e	500 €
4 ^e	300 €
5 ^e	200 €
6 ^e	100 €
7 ^e	100 €
8 ^e	100 €

Prix par tranches Elo		
	1900 - 2100	2101 - 2300
1 ^{er}	120 €	120 €
2 ^{ème}	80 €	80 €

Prix spéciaux :

1er Vétéran	1er Senior +	1er jeune	1ère joueuse	1er du club de Bois-Colombes
80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

OPEN
B (Total 1
900 €)

Classement général	
1 ^e	450 €
2 ^e	300 €
3 ^e	200 €
4 ^e	150 €

Prix par tranches Elo		
	1500 - 1700	1701 - 1900
1 ^{er}	120 €	120 €
2 ^{ème}	80 €	80 €

1er Vétéran	1er Senior +	1er jeune	1ère joueuse	1er du club de Bois-Colombes
80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

OPEN
C (Total
1400 €)

Classement général	
1 ^e	200 €
2 ^e	150 €
3 ^e	130 €
4 ^e	120 €

Prix par tranches Elo		
	1000-1200	1201-1400
1 ^{er}	120 €	120 €
2 ^{ème}	80 €	80 €

Prix spéciaux :

1er Vétéran	1er Senior +	1er jeune	1ère joueuse	1er du club de Bois- Colombes
80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

Article 8 : Byes autorisés

Pendant les six premières rondes, les joueurs ont la possibilité de prendre un ou plusieurs byes en marquant un demi-point à condition de le signaler à l'arbitre principal avant la fin de la ronde précédente (ou avant la fin du pointage pour la ronde 1)

- Pour l'open A, **un seul bye** est autorisé
- Pour les open B et C, deux byes sont autorisés

Article 9 : Forfaits

Un joueur apparié, arrivant devant l'échiquier avec plus de 60 minutes de retard, est déclaré forfait.

Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Les forfaits et abandons de tournoi non justifiés seront automatiquement signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

En cas de forfait, vous pouvez contacter l'arbitre principal par SMS/ Whatsapp au 06 45 50 57 48 en précisant le nom / prénom / n° de licence et Open concerné.

Article 10 : Annonce des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent indiquer le résultat sur leur feuille de partie, signer leur feuille de partie et celle de leur adversaire, ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle) doit apporter les originaux des deux feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 11 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils électroniques communicants (montres connecté, oreillettes, etc...) sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être dans un sac fermé et **complètement** éteints (pas de mode avion). Ils ne pourront en aucun cas être dans une poche et/ou être accessibles du joueur sauf autorisation expresse de l'arbitre principal.

Pour couper court à toute suspicion de triche, le Cercle d'Échecs de Bois-Colombes propose un système de consigne pour les appareils électroniques (voir à la buvette)

Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie.

S'il est constaté qu'un joueur a utilisé un tel appareil dans la salle de jeu (sauf autorisation expresse d'un arbitre), il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 12 : Equipe d'arbitrage

L'arbitrage est assuré par l'équipe suivante

- Jocelyn AZZEGAG (Arbitre International), arbitre principal.
- Stéphane GOBERT (Arbitre FIDE), arbitre principal adjoint.

Ils sont assistés de Danny DOMINGUES (Arbitre Fédéral Open 1), d'Alban LAUER (Arbitre Fédéral Open1) et Stéphane PINCON.

Article 13 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde. Sa composition est affichée dans la salle de jeu. Elle est présidée par un membre du club de Bois-Colombes et comprend l'un des arbitres (autre que celui qui a pris la décision). Elle comprend trois joueurs

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 14 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur (RI).

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission d'un arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal,

L'organisateur,